

Interventions de l'infirmière en application de son champ d'exercice et des activités qui lui sont réservées

Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique

- Faire un examen otoscopique de l'oreille pour évaluer l'état du canal auditif, confirmer la présence de cérumen ou de corps étranger, et s'assurer que le tympan est intact. Recontrôler fréquemment pendant la procédure.

Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques

- S'il y a présence d'un insecte vivant, il faut tuer l'insecte avant de procéder au lavage en instillant dans le conduit auditif externe de l'huile minérale ou végétale, ou une solution de Xylocaïne 2 % sans épinéphrine, s'il y a absence de contre-indication, d'allergie ou d'intolérance.
- En cas de cérumen dans l'oreille, si la procédure est inefficace après l'instillation de plus de 200 ml de liquide ou 100 ml chez l'enfant, suggérer au client d'instiller de l'huile minérale ou végétale (amande ou olive) dans son conduit auditif au coucher, et de l'occlure avec une ouate pendant la nuit. Cette procédure peut aussi être suggérée pendant 5 à 7 jours avant de répéter le lavage d'oreilles.